

INFOS

LYCEENS-ETUDIANTS

29 AVRIL 2020



Conformément aux annonces ministérielles du 28/04, l'enseignement à distance va se poursuivre jusqu'au 29 Mai, et les modalités de cours à compter du 2 juin ne nous seront communiquées qu'à la fin du mois de Mai. Je tiens donc à vous adresser un message d'encouragement à poursuivre la mobilisation engagée et l'assiduité dans votre travail. Les enseignants nous disent la belle persévérance dont vous faites preuve durant cette expérience inédite, et nous saurons en tenir compte dans les bilans de fin d'année.



Calendrier de fin d'année

Du 27 Avril au 29 Mai		Poursuite de l'enseignement à distance
Lundi 18 Mai		Envoi des dossiers de réinscription - Niveau Première par courrier aux familles (dossiers à retourner au Lycée sous quinzaine)
Mardi 19 Mai	16 h 30 (horaire à confirmer)	Conseil de classe BTS SIO 1 (les réinscriptions seront envoyés directement au domicile des parents des étudiants)
Vendredi 29 Mai		Envoi des dossiers de réinscription - Niveau Seconde par courrier aux familles (dossiers à retourner au Lycée sous quinzaine)
Mardi 2 Juin		Modalités de cours ? (en attente des consignes officielles)
Mercredi 24 Juin	matin	Commission d'Appel pour le Niveau Seconde
Fin Juin		Examens Epreuve Orale Français Niveau Première maintenue dernière semaine de juin dans le contexte sanitaire actuel
Mardi 7 Juillet	10 h	Résultats Examens BACCALAUREAT
Lundi 13 Juillet		Fermeture de l'application Ecole Directe

Fermeture de l'établissement pour congés d'été du 16 Juillet au soir au Lundi 17 août au matin

ANNULÉ Stage BTS 1

REPORTÉ Prévu initialement
du 18 Mai au 19 Juin 2020

Les nouvelles modalités vous seront précisées ultérieurement.

Une information officielle va être adressée par M. Grymaszewski aux entreprises qui accueilleraient des stagiaires



Demandes d'inscription dans un établissement public

La procédure d'inscription débutera **à compter du 25 mai** (et non du 4 mai comme initialement annoncée) et **jusqu'au 15 juin**.

Confirmation de la spécialité sur CYCLADES

Aux élèves de Première Générale

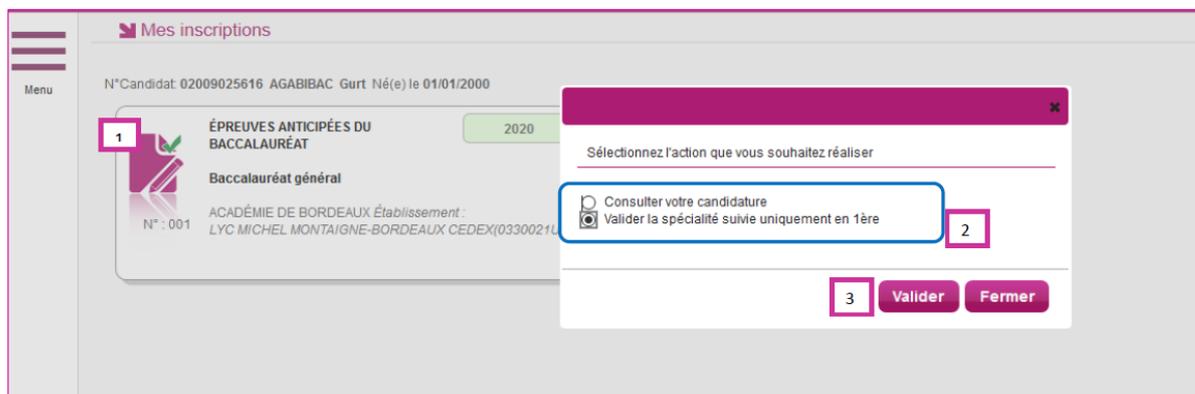
Le complément d'inscription concernant la confirmation de la spécialité suivie uniquement en 1ère, est mis à disposition dans l'espace du candidat.

Chaque élève doit se connecter sur le portail candidat CYCLADES pour valider (voire modifier) la spécialité suivie uniquement en 1ère qui a été renseignée.

Attention ! cette démarche est DEFINITIVE et par conséquent, l'élève doit être très vigilant avant de valider son choix car aucun recours ne sera possible après confirmation.

Pour cela, l'élève doit se connecter au portail candidat CYCLADES pour valider la spécialité suivie uniquement en 1ère :

Sur le portail Candidat CYCLADES, dans le menu « Mes inscriptions », vous cliquez sur la vignette [1] puis vous sélectionnez [2] « Consulter votre candidature » ou « Valider la spécialité suivie uniquement en 1ère » puis vous modifiez ou validez la spécialité renseignée [3].



Vous n'avez aucun document à remettre à l'établissement.



Demande de bourse nationale de lycée

(niveaux Seconde - Première)

Dispositions concernant les demandes de bourses de lycée pour l'année scolaire 2020/2021

À l'attention des familles des élèves **NON-BOURSIERS**, scolarisés **UNIQUEMENT** en **SECONDE** ou **PREMIERE** en 2019-2020 qui souhaitent faire une demande pour la Rentrée de Septembre 2020.

(Les élèves actuellement en **TERMINALE** ou les étudiants de **BTS** ne sont donc pas concernés)

Ces bourses peuvent vous aider à faire face aux frais de restauration et de scolarité de vos enfants.

les éléments d'information que le Service académique des bourses (SAB) peut porter à votre connaissance sont les suivants à ce jour :

- La campagne de bourse **démarrera en mai**

- Les demandes de bourse se feront **exclusivement par dossier « papier »**. Le téléservice ne sera pas actif en mai, juin, juillet.

- Comme les années précédentes, les dossiers de demande de bourse déposés par les familles **seront à expédier au SAB au fur et à mesure**, afin d'assurer aux familles une réponse à leur demande (notification de droit ouvert ou notification de refus) le plus tôt possible.

- **L'avis d'impôt à fournir pour chaque demande de bourse sera l'avis 2020 sur les revenus 2019**. Contrairement aux années précédentes, c'est l'avis sur les revenus N-1 (le plus récent) qui est exigé, et non plus l'avis sur les revenus N-2. Les familles devront donc fournir dans leur dossier de demande de bourse le document fourni par la Direction Générale des Finances Publiques à partir d'avril 2020 (soit la déclaration automatique, soit l'avis de situation déclarative après déclaration des revenus sur le site www.impots.gouv.fr)

Cette procédure concerne également les élèves qui quitteraient l'établissement l'an prochain même s'ils ne connaissent pas encore leur établissement d'affectation.

Si vous êtes concernés, vous pouvez dès à présent faire la demande de dossier à l'adresse suivante : administration-lyceesaintsauveur@orange.fr afin qu'un dossier vous soit envoyé dès réception du service académique des bourses.



(Niveau Terminale)

Bourses Enseignement Supérieur et Logement en Cité Universitaire

La campagne se déroulera
du 15 Janvier au 15 Mai 2020

messervices.etudiant.gouv.fr

A large poster with a red circle logo 'les Crous' at the top left. The main text reads: 'ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT: FAITES VOTRE DEMANDE!'. Below this, it says '> DU 15 JANVIER AU 15 MAI 2020' and 'SUR MESSERVICES.ETUDIANT.GOV.FR'. At the bottom, there are social media icons for Facebook, Twitter, and Instagram, along with the handle '@etudiantCouv' and the website 'etudiant.gouv.fr'. A small logo for the Ministry of Higher Education and Research is also present.

An informational poster with a blue and red geometric background. The title is 'DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020/2021'. It lists three steps: 1. SAISIE DU DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT: Connectez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr et accédez à la demande de bourse et/ou logement. 2. RÉCEPTION DE VOTRE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT: À la fin de votre saisie, un e-mail de confirmation vous est envoyé. Il vous est demandé, au besoin, de compléter votre Dossier social étudiant et d'envoyer des pièces justificatives. 3. ÉTUDE ET DÉCISION D'ATTRIBUTION: Les réponses pour les demandes de bourses et/ou de logement vous sont envoyées par e-mail et sont aussi consultables sur messervices.etudiant.gouv.fr. At the bottom, it mentions 'Création graphique: L'atelier des Crous' and 'Mission communication du C.A.U. - 2019'.

*Très bon week-end du 1er Mai ...
et prenez bien soin de vous !*

MF Haulbert